

La rémunération de votre assistante maternelle agréée

Accueil régulier

→ Année complète : **Exemple**

Nathalie et Jean Mercier font garder leur fille Laura âgée de 3 ans par Josette Pasquier, assistante maternelle agréée.

(...)

Josette gardera Laura du mardi au vendredi de 9 h à 17 h soit 32 h par semaine et 47 semaines au total dans l'année.

Le salaire horaire net prévu au contrat de travail est de 3 € et 3,50 € pour les heures majorées.

Comment calculer le salaire mensualisé de Josette ?

$$= (\text{Salaire horaire net} \times \text{Nb d'heures d'accueil par semaine} \times 52 \text{ semaines}) \div 12$$
$$= (3 \text{ €} \times 32 \text{ h} \times 52 \text{ semaines}) \div 12 = \mathbf{416 \text{ €}}$$

Comment calculer le nombre d'heures normales mensualisées ?

$$= (\text{Nb d'heures d'accueil par semaine} \times 52 \text{ semaines}) \div 12$$
$$= (32 \text{ h} \times 52 \text{ semaines}) \div 12 = 138,66 \text{ arrondis à } \mathbf{139 \text{ h}^*}$$

* Le nombre d'heures à déclarer doit suivre la règle des arrondis suivante :

- si la décimale est inférieure à 0,5, vous arrondissez à l'entier inférieur

- si la décimale est supérieure ou égale à 0,5, vous arrondissez à l'entier supérieur

Comment calculer le nombre de jours d'activité mensualisés ?

$$= (\text{Nb de jours d'accueil par semaine} \times 52 \text{ semaines}) \div 12$$
$$= (4 \text{ j} \times 52 \text{ semaines}) \div 12 = 17,33 \text{ arrondis à } \mathbf{18 \text{ jours}^{**}}$$

** Le nombre de jours d'activité à déclarer doit être arrondi à l'entier supérieur.

(...)

Exceptionnellement, le mois suivant, Josette garde Laura 50h au lieu de 32 h prévues initialement au contrat de travail pendant la 2^e semaine.

Quelle est la nature des heures effectuées pendant la semaine de 50 h ?

- Les heures effectuées, prévues au contrat de travail, sont des heures normales : 32 h.
- Les heures effectuées entre 32 h et 45 h par semaine sont des heures complémentaires : 13 h. **Elles sont rémunérées sans majoration.**
- Les heures effectuées au-delà de 45 h par semaine sont des heures majorées : 5 h. **Elles sont rémunérées à un taux majoré de 3,50 € net de l'heure.**

Comment calculer le salaire de Josette ce mois-ci ?

$$= (\text{Salaire mensualisé} + \text{Rémunération des heures complémentaires} + \text{Rémunération des heures majorées}) = 416 + (13 \text{ h} \times 3 \text{ €}) + (5 \text{ h} \times 3,50 \text{ €}) = \mathbf{472,50 \text{ €}}$$

Comment remplir le volet Pajemploi ce mois-ci ?

Case « Nombre d'heures complémentaires et majorées » :

- Sur Internet : distinguer les deux et inscrire **13 h complémentaires** et **5 h majorées**
- Sur le volet Pajemploi papier : cumuler les deux et inscrire **18 h**

Case « Nombre de jours d'activité » : **18 jours**

Case « Salaire net total » : **472,50 €**

(...)

Le mois suivant, Josette est absente pour motif familial pendant 2 semaines (absences non rémunérées). Elle ne garde pas Laura pendant 8 jours soit 64 heures au total (8 j x 8 h). Josette aurait dû, réellement, garder Laura 17 jours ce mois-ci, soit 136 heures (17 j x 8 h), or, elle ne la garde que 9 jours

Comment calculer le salaire de Josette ce mois-ci ?

$$= \text{Salaire mensualisé} - [(\text{salaire mensualisé} \times \text{Nb d'heures d'absence}) \div \text{Nb d'heures qui aurait dû être effectuées}]$$

$$= 416 - [(416 \times 64) \div 136] = \mathbf{220,24 \text{ €}}$$

Comment remplir le volet Pajemploi ce mois-ci ?

Case « Nombre d'heures normales » : Salaire mensuel \div Taux horaire = $220,24 \div 3 = 73,41$ arrondis à **73 h**

Case « Nombre de jours d'activité » : Nb de jours mensualisés - Nb de jours d'absence = $18 - 8 = \mathbf{10 \text{ j}}$

Case « Salaire net total » : **220,24 €**